

M. BIENVAULT J-Luc
Conseiller Municipal
Membre Commission Urbanisme
165 rue des Pâtis
78690 Saint-Rémy l'Honoré
Tel : 06 89 15 50 95 / 01 34 87 88 96
jlbienvault@gmail.com

Mme le Maire
Mairie de Saint-Rémy l'Honoré
Rue du Pr Mariller
78690 Saint-Rémy-l'Honoré

Le 04 juin 2019

Mme le Maire, M. l'adjoint à l'urbanisme, Mmes et MM les membres de la commission Urbanisme.

J'ai bien reçu votre courriel du 1er juin 2019 indiquant d'éventuels retours sur une étude en cours se rapportant au PLU. Ce courriel est énigmatique à plus d'un titre et appelle de ma part les remarques suivantes :

1- De quel sujet parle-t-on?...

Mes "remarques" ne vous ont pas été adressées car pour en avoir, il est nécessaire de disposer d'un "dossier" afin de 1/ le lire, 2/ l'étudier

Or à ce jour, ce n'est pas le cas.

Vous évoquez une procédure concernant le PLU or quel est l'objet ? **S'agit-il d'une "modification", d'une "révision" ?...**

Cette nuance me semble importante et pourtant, lors de la seule réunion "officielle" de la commission d'urbanisme (lapidaire), du 20 Mars 2019, à laquelle il m'a été offert de participer en 2 ans, ni vous Mme le Maire, ni M. l' adjoint délégué à l'urbanisme, n'ont été en mesure de répondre et d'apporter de précisions, ni même de répondre aux questions. La procédure qui sera utilisée détermine et cadre légalement les modifications à apporter. Il est donc important d'apporter des remarques en phase avec la la procédure qui sera utilisée.

A cette occasion vous avez également indiqué que la démarche en cours se devait d'être "rapide", ce qui laisse supposer une procédure en "modification", comme celle déjà utilisée en 2015. Mais ceci ne compose qu'une somme de supputations puisque je n'ai pas obtenu le décryptage que j'attendais lors de cette première réunion.

2 - Quel est le sens (réel) de cette nouvelle procédure?

Je suis d'ailleurs étonné qu'il faille délibérer dans la précipitation, à moins d'un an des élections municipales, sur un sujet aussi sensible pour les saint-rémois, alors que vous aviez largement le temps d'anticiper....

Si le PLU validé en 2015 comporte un certains nombres d'erreurs, celles-ci vont pour l'essentiel à l'encontre de la loi ALUR, nuisent aux libertés individuelles des saint-rémois et à leur droit de propriété.

Il est de mon devoir de vous alerter sur les effets que produiraient l'apport de mesures encore plus restrictives, contraires à celles que précisent désormais au surplus la récente Loi ELAN.

Ignorant pour l'heure le contenu et la nature de ce projet, j'ose espérer qu'il ne représente pas pour la majorité municipale, un moyen détourné de mettre fin à des procédures contentieuses en cours ou "de cimenter quelques accords conclus avec des pétitionnaires intéressés". Cette attitude contraire à l'intérêt général, constituerait un excès de pouvoir caractérisé dont les conséquences pourraient s'avérer désastreuses en terme d'image pour la Commune de Saint-Rémy-l'Honoré.

En tant qu'élu indépendant, je suis convaincu de la nécessité de définir un Plan Local d'Urbanisme durable et raisonnable, qui ne fluctue pas au gré des desiderata de quelques privilégiés. Il doit impérativement être fiable, juste et équitable pour tous, conforme aux défis d'avenir qui se profilent en terme d'évolution urbaine. Je vous rappelle à juste titre que, bien que disposant de spécificités rurales, Saint-Rémy-l'Honoré s'inscrit en zone de l'unité urbaine parisienne dite "tendue", dans laquelle il existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements, entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement sur l'ensemble du parc résidentiel existant.

Enfin, j'insiste sur le fait que "maîtriser" ne signifie en aucun cas "interdire". C'est d'abord se doter d'une vraie vision à long terme, sur les 10/15 années à venir.

En des termes strictement procéduraux, vous n'êtes pas sans savoir que la délibération du PLU votée le 23 décembre 2015 ne se basait sur aucun fondement juridique légal. En effet, vous aviez notamment mis à l'enquête publique un document "OAP village", qui a été modifié après enquête publique, sans l'indiquer aux conseillers municipaux lors du vote de la délibération. Mme le Maire lors du vote du 23 décembre 2015, vous aviez indiqué au conseil municipal, que le projet de PLU soumis au vote était identique au projet de PLU mis à l'enquête publique, ce qui était faux.

Je vous rappelle que je n'ai pas voté ce document, le 23 décembre 2015.

Parce qu'il est fondamental de travailler ensemble sur ce dossier sans rien dissimuler, sans tromper la religion de l'assemblée délibérante et au nom de la Démocratie, je vous demande solennellement de bien vouloir m'apporter toute précision utile à son étude.

Je m'engage alors à vous communiquer avec une très grande réactivité les points qui méritent d'être éclaircis.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Bien cordialement
Jean-Luc Bienvault

